Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251218-2025_09_05-DE

***DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE***

**----------**

***ARRONDISSEMENT DE RENNES***

**----------**

***COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND***

**----------**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

***CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND***

**2025-09-05**

**L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre**, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Laurence Honoré

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 décembre 2025

**PRÉSENTS** : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel.

**ABSENTS** : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Jean-Ghislain Picault, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin.

*VOTES A MAINS LEVÉES*

***Point inscrit à l'ordre du jour.***

| | | |
|---|---|---|
| Conseillers en exercice : 19 | Conseillers présents : 13 | Votants : 13 |
| POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |

## FINANCES – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION BRETAGNE POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE L'ARRET DE CAR « TREZON »

*Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint*

Afin de sécuriser les transports scolaires sur le territoire communal, la commune souhaite engager plusieurs projets d'aménagement :

- **Création d'une gare routière rue de l'Hermine**, destinée à améliorer la sécurité et l'organisation des transports scolaires des collégiens.
- **Aménagement d'arrêts de car en secteur rural**, incluant notamment l'arrêt « Trézon » dont les travaux sont actuellement en cours. Pour ce projet, la Région Bretagne a autorisé la commune à engager juridiquement les travaux avant la délibération et avant le dépôt officiel de la demande de subvention.
- **Équipements complémentaires éventuels** tels que des dispositifs vélos aux arrêts et/ou des cheminements piétons ou vélos pour sécuriser l'accès à ces arrêts.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251218-2025_09_05-DE

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du dispositif régional de subventionnement relatif aux aménagements d'arrêts de car du réseau BreizhGo, aux équipements vélos et aux cheminements sécurisés.

Le premier projet consiste en l'aménagement de l'arrêt « Trézon », qui est desservi par 2 circuits scolaires à destination de Plélan-le-Grand et Guer. Actuellement, ce sont 4 scolaires inscrits sur cet arrêt.

Les travaux consistent en la sécurisation : circulation et arrêt des cars, zone d'attente, d'embarquement et débarquement des usagers. L'opération d'aménagement porte sur l'aménagement de 2 quais, la pose d'un éclairage LED (prise en charge à 100 % par la commune), et la pose d'un abri.

Le montant prévisionnel de l'opération d'aménagement de l'arrêts « Trézon » est de 8 650 € HT. La subvention de la Région est fixée à 70 % du montant HT de cette opération, dans la limite de 40 000 € de dépense subventionnable.

| Taux | Plafond de dépense subventionnable | Estimation de l'opération | Montant de la subvention |
|---|---|---|---|
| 70 % | 40 000 €<br>(2 x 20 000€) | 8 650 € | 70 % x 8 650 € = 6 055 € |

**La participation financière de la Région s'élève donc à 6 055 € H.T.**

Afin de percevoir la subvention, il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement.

**Sur ce rapport le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant le projet d'aménagement d'arrêts de car en secteur rural, incluant notamment l'arrêt « Trézon »,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement proposée par les services de la Région Bretagne pour le projet du secteur Trézon ainsi que le plan de financement correspondant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

La Secrétaire de séance,
Laurence Honoré

